



**Liste indicative des informations à fournir
dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale
Article R. 122-17-I du code de l'environnement**

Examen au cas par cas pour un PPRN

Imprimé téléchargeable sur le site <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr>

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nom de la personne publique responsable du PPRN

Préfet du département de l'Hérault

Service en charge de l'élaboration du PPRN

DDTM34 / SER – PRNT

1. Caractéristiques du PPRN

Procédure concernée

Est-ce une élaboration ? Oui Non

Est-ce une révision d'un PPRN existant ? Oui Non

Si oui, préciser la date d'approbation du PPRN : 06/02/2004

Quels sont les zonages existants ?

Zonages R, RU, RU2, BU au PPRi approuvé le 06/02/2004

Quelles sont la raison et la caractérisation de cette modification ?

Prise en compte de la circulaire du 27 juillet 2011 (MEDDTL/DGPR) relative à la prise en compte du risque de submersion marine dans les plans de prévention des risques naturels littoraux
Prise en compte de l'évolution de la connaissance des risques littoraux (déferlement, submersion marine, effets du réchauffement climatique, submersion marine extrême)
Intégration des évolutions réglementaires survenues depuis l'approbation du PPRi en 2004 notamment la prescription de mesures de réduction de la vulnérabilité sur le bâti existant

2. Caractéristiques de la zone susceptible d'être touchée et les incidences potentielles du PPRN

21. informations disponibles sur le phénomène naturel et le niveau d'aléa

Quels sont les phénomènes naturels concernés ?

Inondation par débordement de cours d'eau et submersion marine.

Quelles sont les informations disponibles sur le risque ?

préciser les cartographies existantes : atlas des zones inondables, territoire concerné par un risque important d'inondation-TRI, données de l'évaluation préliminaire des risques ...

- Carte de zonage du PPRi de Pérols approuvé le 06/02/2004
- Territoire à Risque Important d'inondation TRI Montpellier-Mauguio-Lunel-Palavas identifié par arrêté du Préfet coordonnateur de Bassin du 12 décembre 2012

Quel est le potentiel de population susceptible d'être touché ?

Pour Pérols : 1700 habitants, soit 20 % de la population

Quelles sont les activités économiques concernées, les surfaces ouvertes à l'urbanisation inondables ?

Toute la commune

Quelles sont les infrastructures (de transport ou réseaux) susceptibles d'être touchées ?

Voiries communales et départementales, une ligne de Tramway.

Quel est l'historique des derniers événements ?

par exemple date des dernières et/ou principales inondations, arrêtés de catastrophe naturelle

La commune de Pérols a bénéficié à 6 reprises du dispositif CAT-NAT :

- Tempête : en novembre 1982 ;
- Inondations : en novembre 1994, en avril 2002, en décembre 2003, en février 2004 ;
- Chocs mécaniques des vagues : en avril 2003 .

Quelle est l'indication des dommages constatés ?

22. Autres enjeux environnementaux du périmètre concerné par le PPRN et du territoire susceptible d'être impacté

Il convient de prendre en compte pour cette analyse l'ensemble du territoire susceptible d'être impacté : périmètre concerné par le PPRN, mais aussi zones potentiellement impactées.

Quel est le périmètre des communes dans la zone susceptible d'être touchée ?

joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN

voir annexe cartographie

Quelles sont l'occupation et les vocations actuelles des sols ?

Le territoire susceptible d'être touché est-il couvert en totalité ou en partie par des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) ?

préciser les documents concernés et leur état d'avancement.

PLU

Ces documents sont-ils approuvés, en cours d'élaboration ou de révision ?

PLU approuvé le 23 janvier 2007 (modification n°4 : approbation le 16/12/2013)

Sur quelle surface totale de la zone concernée par la prescription ?

Toute la commune

Les documents existants ou en cours d'élaboration/révision prennent-ils (prendront-ils) en compte le risque selon les mêmes critères que le futur PPRN ?

Conformément à l'article L 126-1 du code de l'Urbanisme, le PPRi sera annexé au PLU de Pérols dans les trois mois suivant son approbation.

Ces documents ont-ils fait ou feront-ils l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion de leur élaboration ou de leur révision ?

Non.

Comment se caractérise la pression de l'urbanisation sur le territoire ?

définie par exemple par le nombre de permis délivrés annuellement accordant une création ou une extension de surface et sur une période de référence de cinq ans par exemple, ou par la consommation d'espaces sur une période de référence

Entre 1993 et 2002, le nombre de permis accordés est de 821 pour une surface moyenne des parcelles estimée à 500m².

La majeure partie du territoire communal est occupé par l'habitat (332 hectares, soit plus de 40%).

Pérols présente une faible densité urbaine, de l'ordre de 11 à 15 logements par hectare.

L'indice d'occupation urbaine, qui traduit la consommation du territoire communal par l'urbanisation, est très fort.

L'évolution du nombre de logements (3 983 logements en 2009) suit celle du nombre d'habitants (8 453 habitants en 2009) avec une augmentation importante des résidences principales entre 1982 et 1990.

L'augmentation se poursuit de nos jours mais elle est moins forte que précédemment.

Quels sont les zonages environnementaux (autres que relatifs aux risques) dans le périmètre du PPRN ou dans la zone potentiellement touchée ?

préciser en particulier l'existence de ZNIEFF, parc national, parc naturel marin, parc naturel régional, réserve naturelle, arrêté de biotope, zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation, périmètre de protection rapprochée de captage d'AEP, site inscrit ou classé, site Natura 2000.

caractériser ces secteurs d'intérêt écologique et patrimonial, leur faune et leur flore vis-à-vis de leur sensibilité à l'aléa considéré...

Dans le périmètre du PPRi sont recensés des enjeux environnementaux tels que des ZNIEFF (type 1 et 2), des zones humides, et des zones Natura 2000 (ZPS). Ces secteurs présentent souvent un intérêt comme zone d'expansion de crues dans la gestion d'une inondation sur des secteurs pas ou faiblement urbanisés.

Les inondations, phénomène naturel, ont dans la plupart des cas un impact positif sur l'environnement : remplissage des nappes, fertilisation des sols (par le dépôt de sédiments), participation à la biodiversité des espaces alluviaux et contribution, par l'apport de sédiments.

Elles ont aussi des impacts négatifs, car ces espaces naturels sont vulnérables aux inondations lorsque celles-ci affectent des sources de pollution comme les STEP. En effet, ces installations peuvent présenter un risque potentiellement important pour l'environnement en cas de dysfonctionnement lors d'une inondation. C'est pourquoi, de part son implantation à Pérols (proximité des étangs de l'Or et du Salin), la STEP de « MAUGUIO PLAGE CARNON PEROLS » reste potentiellement hors d'usage en cas d'inondation. De fait, elles sont susceptibles d'engendrer un rejet direct dans le milieu et une pollution importante de celui-ci dans la période suivant l'événement.

La zone susceptible d'être touchée est-elle concernée par un SAGE ?

Oui. SAGE « Lez-Mosson-Etangs Palavasiens » en phase d'approbation.

Si oui, celui-ci concerne-t-il tout ou partie du périmètre du PPRN ?

Tout le périmètre est concerné

Prend-il en compte les risques d'inondation dans son règlement ?

Oui

La zone susceptible d'être touchée contient-elle des éléments constitutifs du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ?

Le SRCE est en cours d'élaboration.

Si oui, lesquels sont-ils sensibles aux inondations ?

Quels sont les impacts directs et indirects, positifs et négatifs, cumulés, qui sont potentiellement induits par le PPRN à prescrire ?

La révision du PPRi déterminera les limites des zones inondables permettant une meilleure prise en compte des risques et de leurs conséquences.

3. Annexes cartographiques

joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN et le cas échéant toute autre carte utile (enjeux environnementaux, zonages du document d'urbanisme.....).

- Plan de situation de Pérols ;
- Carte d'aléas du PPRi approuvé le 06/02/2004 ;
- Cartes des contraintes milieu ZNIEFF, Natura 2000 et zones humides.